



Construction piscine privée

Par **MUSICALL**, le **08/07/2016 à 15:36**

BonjourrnJ'ai l'intention de construire une piscine dans mon jardin; je souhaiterais mettre le local technique (pompe à chaleur...) dans un abri de jardin existant à 1,50m de la clôture de mon voisin mais comme je ne veux pas de problème , quelle est la réglementation en vigueur ?rnMerci de votre aidernLLG

Par **Visiteur**, le **08/07/2016 à 16:43**

Bonjour,rnCela peut être 1 comme 3 mètres, c'est pourquoi je vous conseille d'aller lire le règlement du PLU en mairie...

Par **amajuris**, le **08/07/2016 à 17:02**

bonjour,rnattention à un éventuel trouble de voisinage engendré par le local technique (bruit).rnsalutations

Par **MUSICALL**, le **08/07/2016 à 17:46**

les pompes sont si bruyantes que cela ? quelle est la fréquence d'utilisation en moyenne (j'habite le 44 et pas le sud) ? si j'ai une plainte du voisin que dois-je faire ? merci encore

Par **talcoat**, le **11/07/2016** à **10:25**

Bonjour,
La réponse de @pragma est à coté du sujet.
Dans la mesure où l'abri de jardin est existant et légalement implantée, le fait de l'aménager en local technique ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme seule la création du bassin est concernée.
Par contre, comme le souligne justement @amatjuris cela peut déboucher sur un conflit de voisinage pour nuisances sonores mais il existe aujourd'hui des moyens d'isolation phonique pour répondre à ce problème.
Cordialement

Par **pichot**, le **14/07/2016** à **10:37**

Bonjour, je possède une grande maison que j ai divise en 4 appartements avec un très grand jardin très bien entretenu que tout le monde peut en profite, pour que les enfants jouent .
Depuis 3 jours il y a un locataire qui et au rez chausse s est permis d installer une piscine hors sol sans me demander l autorisation . Dans ses appartement il y a 3 autres enfants . je ne voudrai pas être responsable d un problème de noyade . que dois je faire merci d une réponse
BRIG